



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 18 août 2023.

Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

Bassins de la Gartempe et de l'Anglin :

- Pour les usages d'irrigation agricole,
 - mesures de crise à l'indicateur de Montmorillon,
 - maintien des mesures de crise à l'indicateur de Angles-sur-l'Anglin.
- Pour tous les autres usages, les mesures de crise s'appliquent sur le bassin de l'Anglin, et sur le bassin de la Gartempe à l'amont de Montmorillon. La partie aval du bassin de la Gartempe est en vigilance.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par [arrêté n°356 du 26 juillet 2023](#).

Monsieur le Préfet a signé le 17 août 2023 un arrêté préfectoral en ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du vendredi 18 août 2023 – 8 h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers